



EN 2026, DEVENEZ
SOCIÉTAIRE !

COMME UN ETABLIS C'EST...

L'ATELIER D'ARTISANAT PARTAGÉ INSTALLÉ DEPUIS 2020 À RENNES.

Tous les jours, une vingtaine de structures **mutualise** machines, outils et compétences au sein de notre hangar de 1600m² et travaille la matière pour concevoir du mobilier, des vélos, des charpentes ou réparer des objets du quotidien.

Comme Un Etabli accueille également les **particuliers** du territoire rennais et devient alors un espace où chacun peut venir découvrir, bricoler et **s'initier** aux métiers de l'artisanat.

L'atelier est un lieu **d'apprentissage** à destination des **jeunes** qui ont besoin d'apprendre en faisant et d'être sensibilisé à la "culture du geste". La coopérative met à disposition des salles, des formations spécifiques et un accompagnement pour les collèges, lycées et écoles de l'enseignement supérieur qui souhaitent aborder ces thématiques dans leurs cursus pédagogiques.

Enfin, l'atelier met en place des programmes d'accompagnement à la fabrication de projets sur-mesure pour des **associations** et **entreprises du territoire** grâce à une **équipe de salariés** qui anime et encadre en toute sécurité tous ces temps de fabrication.

L'ÉQUIPE SALARIÉE



Edvin Bernardin
CO-DIRECTEUR /
RESPONSABLE ATELIER



Benjamin Danjou
CO-DIRECTEUR / RESPONSABLE
GESTION ET DÉVELOPPEMENT



Cécile Lahaeye
COORDINATRICE ATELIER



Awen Rolland
COORDINATRICE ATELIER

LE SOCIÉTARIAT : KÉZAKO ?

Comme Un Établi c'est une SCIC :

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF

Une coopérative est une société dont le projet et la vision politique sont définis par les **sociétaires**, et non par les seuls dirigeant·es. Réuni·es tous·tes ensemble lors des assemblées générales, ielles votent les décisions avec le principe suivant : **1 personne = 1 voix**.

Un·e sociétaire est une personne physique, ou morale qui souhaite contribuer au projet de la coopérative en souscrivant à une ou plusieurs **part(s) sociale(s)**.

À Comme un Établi, une part sociale, c'est 90€. Le nombre minimal de parts sociales que je dois prendre dépend de **mon profil** : à chaque profil correspond une catégorie de sociétaires.

LES 5 CATÉGORIES DE SOCIÉTAIRES

PARTICULIER

Nbre de part sociale : 1
Apport mini : 90€

ARTISAN·E

Nbre de parts sociales : 5
Apport mini : 450€

ASSOCIATION

Nbre de parts sociales : 3
Apport mini : 270€

ARTISAN·E EN CAE

Nbre de parts sociales : 3
Apport mini : 270€

PARTENAIRES

Nbre de parts sociales : 10
Apport mini : 900€

POURQUOI NOUS AIDER AUJOURD'HUI ?

La période de lancement est terminée ! Maintenant, place au développement et à la structuration avec **3 bonnes raisons de nous soutenir.**



Raison n°1

Nous soutenir renforce notre **autonomie** et notre capacité à exister en restant fidèle à nos valeurs.

Raison n°2

Aujourd'hui, la coopérative a 5 ans et a un **capital social** encore **fragile**. Prendre des parts sociales c'est donc **renforcer la stabilité** de la coopérative en lui donnant un nouvel élan.

Raison n°3

Comme un Etabli continue de se **développer** et nécessite un fond de roulement conséquent pour pouvoir se lancer dans les **chantiers phares** des années à venir : agrandissements dans le lieu, achats de machines et fabrication de cabanes pour cyclotouristes...

ÊTRE SOCIÉTAIRE, ÇA M'APPORTE QUOI ?

ÊTRE SOCIÉTAIRE = 1 VOIX DANS LA COOPÉRATIVE

En devenant sociétaire, je peux participer à la **gouvernance** du lieu, mais pas que. J'ai aussi des **avantages** dans l'**utilisation** des services de la coopérative :

- Avantages **fiscaux** : je peux réduire mon impôt de 25 % du montant total des parts contractées l'année suivante de l'achat de mes parts
- Fléxibilité des **horaires d'accès** pour l'utilisation du lieu
- Pouvoir utiliser le lieu pour tes **événements** (AG, CA, Rencontres...)
- **Participer** aux prises de décisions de la vie de l'atelier en votant ses orientations lors des Assemblées Générales annuelles
- Soutenir un **projet du territoire** dont le modèle économique est hybride et relève de l'**utilité sociale**



ARTISAN·ES ET SALARIÉ·ES DE LA COOPÉRATIVE, NOVEMBRE 2025

QUELLE PROCÉDURE ?



1

JE ME RENSEIGNE ET TROUVE MA CATÉGORIE

- Particulier·e
- Artisan·e
- Artisan·e hébergé·e dans une coopérative d'activité et d'emploi
- Structure de l'Economie Sociale et Solidaire
- Partenaire de l'artisanat et financeur

2

JE COMPLÈTE MES INFORMATIONS EN 2 PARTIES :

La convention : tu renseignes les informations légales pour devenir sociétaire.

Le texte de présentation : tu rédiges sous le format de ton choix une courte présentation qui nous permet de mieux te connaître et de savoir ce que tu attends de la coopérative !

3

J'ENVOIE LE DOCUMENT

Tu peux nous retourner le document par mail à l'adresse contact@commeunetabli.fr, ou par voie postale au 5 rue Bahon Rault à Rennes

4

JE PROCÈDE AU RÈGLEMENT

C'est la dernière étape pour être sociétaire de la coopérative ! Le paiement se fera soit par virement (on te fournira un RIB), soit par chèque.

MERCI ET BIENVENUE À TOI !



COMME UN ÉTABLI

contact@commeunetabli.fr

02 30 96 38 20

5 rue Bahon Rault, 35000 Rennes